

ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

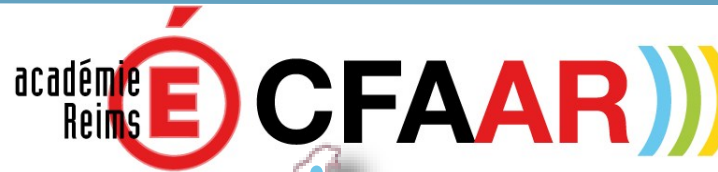
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 08-062018



CFAAR en chiffres:

27 lieux de formation

44 diplômes proposés

CFA de l'Académie de Reims

11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

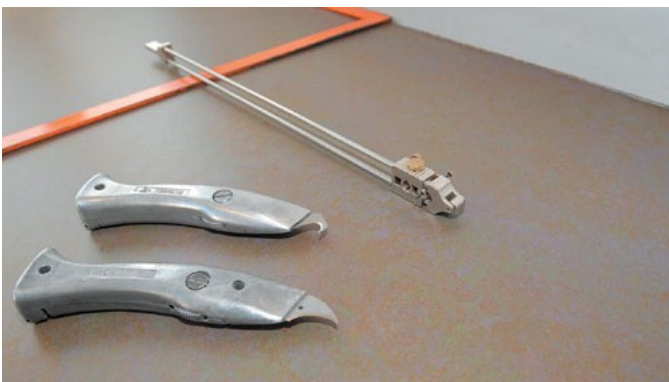
cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



CFAAR



CAP
SOLIER MOQUETTISTE



Le (la) solier-moquettiste pose, au sol, toutes sortes de revêtements (« lino », moquettes... sauf carrelage et parquets).

Il (elle) procède à la préparation du support en réalisant toutes les opérations nécessaires (ponçage, enduit ...).

Ensuite, il (elle) prépare la matière qu'il (elle) va poser. Il (elle) la découpe et l'assemble aux mesures de la pièce, de l'escalier ou d'une chambre d'hôpital...

La pose elle-même du revêtement s'effectue à l'aide de toutes sortes d'instruments, tels que la tendeuse, le cutter (...) et de colles spécifiques.

Les conditions d'accès

Formation ouverte aux filles et aux garçons qui sortent de classe de 3ème de collège.

- Qualités : être habile, minutieux, précis, avoir une bonne condition physique (travail debout, accroupi), un sens de l'esthétique, aimer bouger et savoir communiquer...
- Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3ème), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

Formation préparée sur 2 sites (enseignement général à l'UFA Ardennes Auto et enseignement professionnel chez Tarkett Formation) et dure 2 ans en alternance (à raison de 2 semaines en entreprise et 1 semaine en formation, tout au long du cursus).

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

Bac Pro Aménagement et Finition du Bâtiment—BP Peinture et Revêtements ou BP Plâtrerie et Plaque—BTS Aménagement et Finition ...

Métiers :

Artisan ou salarié d'une entreprise.

Le programme

13 semaines de formation par an :

Enseignement général :

Français, Langue Vivante, Mathématiques, Sciences Physique, Histoire/Géographie, Education Physique et Sportive.

Enseignement professionnel :

Analyse Fonctionnelle et Structurale (Technologie, Dessin Technique), Pratique Professionnelle, Vie Sociale et Professionnelle.

Les sites de formation

UFA Ardennes Auto

Lycée Jean-Baptiste Clément

11 rue Jean Jaurès

08200 SEDAN

03 24 27 41 16

www.jbclement.fr

Tarkett Formation

2, Avenue François Sommer

ZI de Glaire

08200 Sedan

03 24 29 84 71

www.solier-tarkett.fr

CAP SOLIER MOQUETTISTE